Le Gallou : « Le seul point de vue pris en compte, c'est celui des immigrés »

08/11/2014 à 17h25

Jean Yves Le Gallou participera aux Assises de la remigration les 15 et 16 novembre. Interview (extraits)



– La remigration pourquoi ?

– Pour éviter le grand remplacement qui n'est pas un fantasme mais une réalité brutale : le remplacement d'une population par une autre (quasiment achevé en Seine-Saint-Denis par exemple) et le changement de civilisation qui l'accompagne. Refuser de voir le grand remplacement, c'est un déni de réalité.

Je m'attacherai à poser les conditions de la première étape de la remigration : l'arrêt de toute entrée nouvelle. Et cela suppose un bouleversement de notre ordre juridique. Aujourd'hui les lois sur l'immigration ne sont faites ni par le peuple, ni par les parlementaires mais par les juges.

Membres de la Cour européenne des droits de l'homme, membres du Conseil constitutionnel, conseillers d'État, conseillers à la Cour de cassation interprètent dans un sens politiquement correct la convention européenne des droits de l'homme.

> *Le seul point de vue pris en compte, c'est celui des immigrés, y compris clandestins et fraudeurs. Le point de vue de l'identité et de l'intérêt national n'existe pas aux yeux de ces robins.*

– Que proposez-vous ?
– La dénonciation de la convention européenne des droits de l’homme. Le rétablissement de la souveraineté juridique de la France. **L’inscription du droit à l’identité dans le préambule de la constitution française.**

Lire l’article intégral sur Nouvelles de France